

Article paru sur www.acuite.fr le 9 Décembre 2010

News du 09/12/2010 09:55

EDI-Optique entend lever les freins au développement des échanges informatisés et labelliser les logiciels magasins

L'Association EDI-Optique, qui vise à améliorer et à internationaliser les échanges de données informatisés dans le secteur, vient d'adopter un livre blanc listant ses objectifs pour la période 2011-2013. "L'économie numérique est une opportunité pour l'optique. Elle permet d'augmenter la productivité, de créer de nouveaux services, d'élargir l'accessibilité des opticiens à l'offre produit des fournisseurs, de réduire la non-qualité, d'accélérer les flux financiers entre les Ocam et l'opticien et d'aider à l'exportation des produits fabriqués en France" explique Gilles Sauvanaud, président de l'association.

Si un "gros travail" a été réalisé par EDI-Optique depuis 2 ans, des freins subsistent et doivent disparaître. Pour réaliser cet objectif, l'organisation mise sur 4 thématiques :

- la qualité : "il n'y a pas de catalogues électroniques parfaits, et de nombreux logiciels points de vente ne sont pas adaptés" regrette l'association. Celle-ci va ainsi développer des outils de validation des catalogues et des référentiels de normalisation des logiciels, pour une meilleure diffusion et fiabilité de ceux-ci.

- la dématérialisation des factures : il s'agit ici de passer au "zéro papier", en développant les outils nécessaires, en les intégrant aux logiciels comptables et en mettant en place les plates-formes de stockage des factures.

- la standardisation et la sécurisation des flux financiers avec les complémentaires santé : "la gestion des dossiers est chronophage pour les opticiens. Nous souhaitons standardiser ces flux, mettre en place des processus de sécurisation et d'authentification communs". La norme OptoAMC, qui gère les demandes et les accords de prise en charge, est finalisée. EDI-Optique travaille désormais sur les flux financiers, car il "est encore très difficile de faire le lien entre le paiement et les dossiers concernés par ce paiement".

- l'internationalisation des standards en Europe (notamment avec l'Espagne, l'Italie, le Benelux et le Royaume-Uni), pour développer l'exportation des produits et services français.

Avec ces 4 pistes de travail, EDI-Optique espère obtenir une subvention de l'Etat dans le cadre du plan TIC-PME 2015. Le programme TIC-PME 2010 lui avait permis d'obtenir en 2010 un financement de 70 000 euros, une somme venue s'ajouter au 150 000 euros engendrés par les cotisations des membres de l'association.

